



quelle démarche pour arreter un huissier

Par **laeti**, le **04/09/2009** à **15:49**

je vis depuis environs 3 ans avec mon compagnon, qui est divorcé depuis janvier 2009, il a 2 enfants et la garde alternée. Son ex femme ne cesse de nous chercher des noises. Lorsqu'elle est partie du domicile conjugal, elle a vidé entièrement la maison ne laissant: qu'1 table, 2 chaises de camping, un frigo, un lit, une TV. Celle-ci à refait ça vie bien avant la séparation elle vit très bien!!! Et voilà que cette semaine elle a décidé d'envoyer l'huissier à notre domicile pour une dette pénale, mon compagnon est en dossier de surendettement. Nous vivons en concubinage, il n'a rien à lui, tout m'appartient et l'huissier va annoncer aujourd'hui que nous étions comme marié, tout ce qui est à moi est à lui!!! Le problème, est que je n'ai aucune facture, car se sont des cadeaux et du mobilier qui m'a été donné lors d'héritage et lorsque ma mère c'est remarié il y a 2 ans. Je suis dans un grand désarroi.

Nous ne vivons pas dans le luxe et chaque centime et compté. Quel sont mes recours? Suis-je dans mes droits si je l'attaque au tribunal pour harcèlement, je suis à la cotoreph et en dépression.